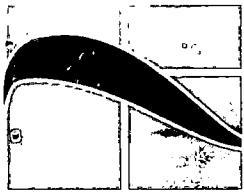


51334D4



OMVS

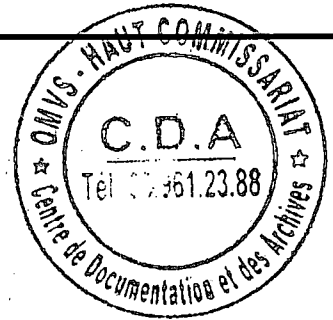
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

HAUT COMMISSARIAT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

COMPTE RENDU DE LA MISSION DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OMVS AU NIVEAU DE LA FALEME (KEDOUGOU ET KENIEBA)

VOYAGE DE PRESSE



Dakar, le 13 mai 2019

I-Rappel :

De nos jours l'orpaillage traditionnel est devenu très attractif et constitue, pour les populations à faible revenu, un moyen d'amélioration des conditions de leur subsistance. Notamment, la pratique de l'orpaillage connaît une évolution importante. Elle a perdu son caractère saisonnier et les sites d'orpaillage restent ouverts tout au long de l'année, ce malgré l'interdiction des autorités qui implique leur fermeture pendant la saison pluvieuse

L'extraction et le traitement de l'or filonien ou éluvionnaire par les orpailleurs sont devenus des pratiques courantes. Les matériels utilisés et le mode d'extraction ont évolué considérablement avec le développement de la technique et de la technologie.

De l'usage des outils traditionnels, on est passé à l'usage de machines et de produits chimiques dangereux et hautement toxiques (mercure, cyanure, etc...) avec utilisation de méthodes et techniques modernes sans garantie de respect des normes de sécurité à appliquer.

En effet, dans les techniques de l'orpaillage traditionnel, les risques et les dangers pour l'environnement physique se traduisent entre autres par le déboisement, la destruction du couvert végétal et des sols, la pollution des ressources en eau résultant de l'emploi des produits chimiques dangereux dans les traitements des minerais. Les cas de forte concentration de centaines, voire de milliers d'orpailleurs sur le même site, **s'accompagnent souvent d'une coupe abusive de bois pour faire face aux besoins des mines artisanales, d'habitation et de chauffage.**

Suite aux déplacements fréquents des orpailleurs vers d'autres sites plus riches, de nombreux puits, des zones de traitement artisanal des minerais d'or et ouvrages miniers sont parfois abandonnés comme tels. **Ils livrent ainsi le sol au ravinement et à des processus d'érosion intensive, aboutissant à une destruction totale du couvert végétal et à un dépôt important d'alluvions dans le lit mineur des cours d'eau.**

En l'absence d'encadrement et de sensibilisation des artisans mineurs sur les concepts de la protection environnementale et sanitaire, **les exploitations traditionnelles conduisent très souvent à une destruction écologique et sanitaire sans précédent.**

Par conséquent, la gestion rationnelle de l'environnement pour son utilisation durable est une nécessité incontournable pour assurer le bien-être des populations présentes et des générations futures dans l'espace OMVS, en général, et en particulier, dans la zone minière de la Falémé et d'autres affluents du fleuve Sénégal.

C'est dans ce cadre que le Haut-Commissariat de l'OMVS a organisé des ateliers de sensibilisation des différents acteurs respectivement les **23 et 27 novembre 2018** à Kédougou (République du Sénégal) et Kayes (République du Mali).

Aux cours desdits ateliers, les participants, sont arrivés à la conclusion que la poursuite de cette activité conduira, si ce n'est déjà fait à :

- la perturbation des régimes hydrauliques et hydrologiques du fleuve ;
- non fiabilité des données de mesure hydrologiques ;
- la mauvaise qualité des eaux ;
- la menace sur les ressources aquatiques et végétales mais aussi un danger pour la santé des populations et des animaux ;
- l'érosion des berges et à l'envasement des lits des cours d'eau.

A terme, cette activité d'orpillage, telle que pratiquée sur la Falémé, le Bakoye et le Baoulé, entraînera inéluctablement une catastrophe écologique, si rien n'est fait pour réduire ou l'annihiler ses effets négatifs.

Le présent voyage de presse est la suite logique de ces missions de sensibilisation des acteurs (Parlementaires, Administrations, Collectivités locales, Organisation de la Société Civile, Orpilleurs, ONG, Médias, etc..) sur les impacts négatifs des activités d'orpillage sur la santé humaine, l'environnement et l'écosystème du bassin.

II- Déroulement de la mission :

Suivant ordres de mission n°052 et 052Bis/HC/ER du 02 mai 2019, Monsieur Hamed Diane SEMEGA, Haut-Commissaire de l'OMVS, a conduit une forte délégation composée des représentants des services techniques du Haut-Commissariat de l'OMVS, des CN-OMVS du Mali et du Sénégal, des Régions de Kayes et Kédougou et de la presse dans les régions de Kédougou et Kayes, du 06 au 09 mai 2019. Ce voyage de presse fait suite aux ateliers de sensibilisation qui se sont tenus respectivement les 23 et 27 novembre 2018 à Kédougou et Kayes.

L'objet de cette mission est de constater les impacts des activités d'orpillage sur l'environnement du fleuve Sénégal, en général et de la Falémé, en particulier. Il est attendu de cette visite, des propositions de solutions aux constats de terrain.

1^{ère} Etape : Kédougou

Le Gouverneur de Kédougou en souhaitant la bienvenue au Haut-Commissaire de l'OMVS et à sa délégation a insisté sur l'urgence d'agir compte tenu de la dégradation avancée de l'environnement de la Falémé.

Cet état impacte négativement sur le bien-être des populations, des animaux et des écosystèmes aquatiques.

Le Haut-Commissaire de l'OMVS a rappelé l'importance de cet affluent qui apporte près de 25% des apports du fleuve Sénégal et sur lequel sera construit le barrage régulateur de Gourbassi. Il a insisté sur le fait que si rien n'est fait, la construction de ce barrage serait compromise. D'où la nécessité d'une prise de conscience collective pour sauver cet affluent des dégâts que causent les activités minières, en général et d'orpaillage, en particulier.

Le 07 mai 2019, les délégations conduites par l'Adjoint du Gouverneur de Kédougou et le Haut-Commissaire de l'OMVS ont visité le site d'orpaillage de Dohiaba- commune de Bambou. Au cours de la visite du site, le Haut-Commissaire a rappelé que cette tournée s'inscrit dans le cadre des activités de sensibilisation des différents acteurs afin que chacun soit mis en face de ses responsabilités (Populations résidentes, Orpailleurs, Autorités Administratives Locales et Nationales, etc..).

Le constat fait est que l'orpaillage illégal pratiqué par dragage par des centaines de personnes sur la Falémé, rendait ses eaux de plus en plus boueuses et les substances chimiques polluantes utilisées par les orpailleurs, affectaient dangereusement la biodiversité aquatique et aucune mesure officielle n'avait presque jamais été envisagée par les autorités locales pour mettre fin à la souffrance des populations riveraines qui voyaient leur unique source de subsistance voler en éclats.

Un habitant de la localité se plaignait en disant : « La couleur de notre fleuve a complètement changé. C'est presque de la boue maintenant. Les eaux du fleuve ont viré du gris clair à l'ocre à cause de l'intensification des travaux d'orpaillage. Nous avons cessé toute activité de pêche à cause des risques sanitaires. Le mercure et le cyanure anarchiquement utilisés par les orpailleurs, est en train de tuer les poissons et rend les eaux du fleuve impropres à la consommation et à l'irrigation de nos cultures ».

Il faut signaler également que les activités de certaines sociétés minières ont des impacts significatifs sur la Falémé au même titre que celles des

orpailleurs. On peut par exemple citer la Société Afric Gold à Koléa qui opère sans traitement préalable des eaux et autres produits déversés dans la Falémé.

A la fin de la visite, le Haut-Commissaire et le Gouverneur se sont entretenus avec la presse sur les enjeux des activités d'orpaillage. La presse a également eu l'opportunité de s'entretenir avec les populations résidentes et les orpailleurs.

2^{ème} Etape : Kénièba (Région de Kayes)

Le 08 mai 2019, à Kénièba, la délégation conduite par le Conseiller aux Affaires Administratives, Economiques et Financières (CAEF), représentant le Gouverneur de Kayes a rejoint celle conduite par le Haut-Commissaire de l'OMVS, venue de Kédougou.

Les deux délégations ont successivement visité les sites d'orpaillage de Sakola daba et de Djdjan. Sur ces sites, les engins utilisés par les orpailleurs (dragues, cracheurs, etc..) étaient visibles.

Les activités de dragage ont pour conséquences la destruction de la faune et de la flore, la détérioration de la qualité de l'eau, voire la disparition éventuelle du fleuve.

Dans les zones visitées, la mission a constaté également que les activités de certaines sociétés minières ont des impacts significatifs sur la Falémé. A titre d'exemple, on peut citer la Société minière de Loulou.

Après la visite des lieux, le Haut-Commissaire et le représentant du Gouverneur ont livré leur impression à la presse. La presse a également eu l'opportunité de s'entretenir avec les populations résidentes et les orpailleurs.

3^{ème} étape : Conférence de presse

Après les visites de terrain, le Haut-Commissaire de l'OMVS, le Gouverneur de Kédougou et représentant du Gouverneur de Kayes ont tour à tour fait le bilan de la mission et répondu aux questions des journalistes.

Il ressort des différentes interventions que le constat est alarmant et que l'heure est à l'action pour sauver la Falémé. Plusieurs pistes de solutions et des mesures d'accompagnement ont été proposées notamment :

- ✓ l'intensification de la sensibilisation des différents acteurs ;
- ✓ l'élaboration d'un plan d'action à court, moyen et long terme ;
- ✓ la mise en place d'une brigade fluviale commune ;
- ✓ l'harmonisation des législations des Etats membres, etc...

Dans l'immédiat, l'action doit s'inscrire dans le triptyque « sensibiliser-surveiller-réprimer ».

Au vu des constats, les participants se sont accordés sur la nécessité et l'urgence d'entreprendre des actions vigoureuses pour enrayer l'impact négatif des activités d'orpillage sur le fleuve Sénégal, en général et la Falémé, en particulier.

Tous les participants se sont accordés sur le fait que la situation de dégradation des ressources en Eau et de l'Environnement a atteint un stade **où si rien n'est fait dans l'immédiat, on s'acheminera inéluctablement vers une catastrophe écologique irréversible.**

Enfin, les participants ont demandé l'intervention immédiate et concertée des Etats du Mali et du Sénégal pour, d'une part, **prendre les dispositions vigoureuses pour l'application des textes interdisant le dragage et d'autre part, mieux organiser les activités d'orpillage pour minimiser leur impacts sur les ressources en eau et l'environnement du bassin du fleuve Sénégal.**

Au cours de la conférence de presse, les journalistes présents ont informé les participants qu'ils ont mis en place une association dénommée « Sauvons la Falémé ». Cette initiative a été saluée à sa juste valeur par les Autorités présentes et les participants.

Pour la Mission

Attaher AG MOHAMED
Chef Div. PESE/DEDD/HC-OMVS

P.j:
Copies ordres de mission.

